

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 990

Erratum: Erratum
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un coup de balai

Je vous disais que j'avais beaucoup à balayer devant chez moi: par exemple, voici quelques semaines, j'avais écrit des horreurs sur M. Jacques Perrin, coupable à mes yeux d'avoir chanté les louanges de René Quinton — vous vous souvenez, Quinton: «*Quand les hommes combattent, les femmes s'apprêtent à l'amour*»... «*Ce n'est pas le sang, ce sont les corrections qui créent l'hérédité. Je veux bien frapper mon enfant; quand je le frappe, je le forme à mon image...*» (au fait, allez voir l'admirable *Cercle des poètes disparus!*)

Aujourd'hui, je crois de mon devoir de transcrire ici la réponse — fort courtoise — de M. Perrin:

Si j'en crois Domaine Public du 1er mars 1990, vous me décernez la palme de la «c...ie» et vous me croyez atteint de SIDA mental... Ce n'est pas charitable de la part d'une homme à la réputation si pacifique...»

[Je ne me permettrai qu'une remarque:

l'expression de SIDA mental, je l'ai prise dans *La Nation*, qui l'applique à ceux qui ont voté oui à l'initiative *Suisse sans Armée*].

Mais enfin... la polémique permet les excès. J'aime aussi cela. Seulement, pour que la polémique soit efficace, il faut lui incorporer un grain de vérité, ce que vous omettez de faire.

Vous ne citez pas une seule fois mon article, c'est dommage. Vous choisissez précisément des passages de Quinton que je ne citerais en aucun cas pour la raison que j'ai mentionnée au cours de l'article («biologisme sommaire»).

La guerre existe. Quinton l'a faite et a mis par écrit ses expériences. Il se trouve que ce qu'il dit paraît vrai à qui-conque a la moindre notion du commandement, même en temps de paix. D'autres écrivains, qui ne sont à ma connaissance pas des tueurs psychopates, comme Drieu la Rochelle et Ernst Jünger, vont dans le même sens. Il est

avantageux de savoir le vrai, même quand il n'est pas «moral».

En outre, prenez note de ceci:

1. *On n'est pas obligé d'aimer tout ce que dit un auteur qu'on apprécie.*

2. *Je vous défie de démontrer l'absurdité des citations que j'ai faites.*

3. *Je ne souhaite pas la guerre pour le plaisir de vérifier si je suis un héros.*

4. *Lecteur de La Nation, vous devriez savoir que nous ne proposons pas un «modèle» tout fait, encore moins d'«idéal». Les idéaux nous font plutôt rire. Nous n'avons pas une influence si grande sur la jeunesse, d'ailleurs. Nous faisons, disons et écrivons certaines choses. Que ceux qui nous aiment nous suivent!*

Dont acte. ■

Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article «Réformes électorales» paru dans le dernier numéro. Nous écrivions que tous les cantons romands connaissent le système du quorum en matière d'élection. Or le Jura ne connaît ni quorum ni apparemment pour l'élection du Parlement.

AGENDA

Bougies suisses

(cjp) Il y a des anniversaires que l'on fête naturellement comme le 1^{er} mars à Neuchâtel, l'Escalade à Genève; le 24 janvier et, parfois, le 14 avril dans le canton de Vaud; le 8 décembre lorsqu'on est libéral lucernois, et j'en passe. D'autres dates ont de la peine à éveiller l'attention comme le 700^e de la Confédération et le 800^e de la ville de Berne dont la préparation se révèle pleine de difficultés. D'autres encore ont été oubliées, comme celle du 10 août 1845, date de l'acceptation de la constitution issue de la révolution radicale de février et dont les nouveaux dirigeants auraient voulu faire un jour de fête patriotique. Il y a ainsi des anniversaires que l'on fête et d'autres que l'on redécouvre au gré de lectures. A ce propos, le livre de Georges Duplain *La Suisse en 365 anniversaires* est un guide précieux car il contient beaucoup plus de dates que le titre n'en promet. C'est ainsi qu'on trouve la date du 11 septembre, dont le

souvenir est consacré à Uli Bräker, «Le pauvre homme du Toggenbourg». C'est en 1890 que le conseiller d'état Luigi Rossi est tué d'un coup de feu sur la porte du Palais du gouvernement.

L'événement mérite d'être rappelé cent ans après, car c'est le dernier des coups d'Etat de notre histoire nationale si l'on fait abstraction de la tentative de marche fasciste sur Bellinzona dans les années trente, mais qui était plus pitoyable que sérieuse.

Le journaliste et parlementaire radical Félix Bonjour consacre quelques pages de ses «souvenirs» aux affaires tessinoises d'il y a un siècle; il rappelle qu'après la révolution radicale de 1890 Ruchonnet s'employa de toutes ses forces à établir la paix et appuya la formation d'un gouvernement mixte (déjà une formule magique), l'extension des droits populaires et l'introduction de la représentation proportionnelle «dont il n'était pas partisan de principe» précise Bonjour.

En fait l'insurrection radicale était provoquée par l'existence d'un pouvoir conservateur sans partage depuis 1876, date à laquelle la majorité radicale-libérale existant depuis 1839 avait été renversée. L'année 90 fut chaude dès le printemps. Le coup de feu fatal au conseiller d'Etat Rossi a été tiré par le sculpteur Castioni qui se réfugia ensuite à l'étranger. Il fut le seul condamné, par contumace, lors du procès des «septembristes» qui eut lieu à Zurich. Les autres dirigeants de l'insurrection firent ensuite, pour la plupart, de belles carrières politiques ou administratives tant au Tessin qu'en Suisse.

Cent ans, c'est beaucoup et c'est peu, puisqu'un petit nombre de nos concitoyens étaient déjà nés lors de cette année décisive pour l'évolution de la politique tessinoise et pour la tranquillité des autorités fédérales qui avaient dû, à deux reprises, en 1889 et en 1890, déléguer un commissaire fédéral au Tessin. Les deux commissaires étaient bien entendu des radicaux car le Conseil général était encore monocolore à l'époque. ■